



SORTIE PRÉCOCÉ

Si votre santé et celle de votre bébé le permettent



Si l'organisation du suivi médical a été anticipée*,
vous pourrez alors sortir au cours des :




72
7ÈRES HEURES

ou

AU COURS DES
96
7ÈRES HEURES

EN CAS DE CÉSARIENNE

Il vous faudra choisir avant votre accouchement **la sage femme ou le médecin** qui **assurera votre suivi et celui de votre enfant** dans le cadre de cette sortie précoce.

- 1** **La première visite médicale** doit être effectuée dans les **24 heures** après la sortie.
- 2** **La seconde visite** est systématique dans **la semaine** suivant la sortie. 
- 3** **Une troisième visite est recommandée** en fonction des éléments médicaux à surveiller.

Il vous faudra prendre contact avec le professionnel choisi dès à présent pour lui exprimer ce choix de votre part. Il est impératif de consulter ce professionnel au cours du 9^{ème} mois si vous ne l'avez pas déjà rencontré au cours de votre grossesse, afin qu'il puisse vous connaître et créer votre dossier de soin.

 **CHU**
Poitiers
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

* Anticipation obligatoire